



Compte rendu journée d'échanges

Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

1^{er} juillet 2011 à Saint Antonin-Noble-Val

Etaient présents :

- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Julien BIRLINGER : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Simon MARTEL : CNPF-Institut de Développement Forestier
- M. Guy POTUT : Office National des Forêts, Unité Territoriale de Grésigne -Tarn et Garonne
- M. Philippe PFENDT : coopérative forestière COFOGAR
- M. Alain CANONGE : Syndicat Forestiers Privés
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energie
- Mme Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Christian MAFFRE : maire de Caylus
- M. Daniel BENAC : adjoint au maire Saint Antonin-Noble-Val
- M. Mikaël ROBERT : adjoint au maire Puylaroque
- M. Denis FERTE : Conseiller Régional Midi-Pyrénées, Président CUMA St Antonin-Noble-Val
- Mme Ofélia ROLAND : Conseil Général 82
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82
- Mme Sabine MARTIN : France Nature Environnement, élue St Etienne-de-Tulmont
- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy
- M. René CAYROU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Georges CAZES : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Max MARTIN : UNEP, CAUE

Etaient excusés :

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. MALVY : Président Conseil Régional Midi-Pyrénées
- M. Jacques ALAUX : maire de Laguépie
- M. René COLINET : maire de Saint Etienne-de-Tulmont
- Mme Cécile LAFONT : maire de Ginals
- Mme Monique FERRERO : maire de Monteils
- M. Etienne MONTAGNE : coopérative forestière COFOGAR
- M. Jocelyn CROS : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne
- M. Christophe GOFFARD : Président Midi-Pyrénées Bois
- Mme Agathe COQUILLON : Midi-Pyrénées Bois
- M. Thierry CABANES : Fédération des chasseurs 82
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta
- ARPE

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82

82800 NÉGREPELISSE

Tél : 05 63 24 60 64

Evasions à l'état pur

Escapadas a estat pur



Objectifs de la réunion :

- Rappel de la méthodologie d'élaboration de la Charte Forestière du Pays Midi-Quercy
- Rappel des chiffres clés du diagnostic forestier sur le territoire du Pays Midi-Quercy
- Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des propriétaires forestiers et élus du Pays Midi-Quercy
- Réflexions sur les orientations stratégiques de la Charte Forestière et pistes d'action

Construction de la Stratégie

Il a été proposé aux participants de cette journée d'échange, de reprendre un à un les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, et de discuter ensemble des grandes orientations et actions proposées.

Ci-dessous, la synthèse des discussions selon les trois grands thèmes porteurs d'enjeux identifiés préalablement.

Thème 1 : Dynamiser la gestion forestière

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

Enjeux identifiés	Pistes d'action proposées
Pallier au morcellement de la propriété forestière	- Favoriser le regroupement des petits propriétaires (promotion d'outils existants visant le regroupement : échanges amiables, Groupement forestier,...) - Création d'une bourse foncière et prise en charge des frais notariés - « Procédure bien vacants et sans maître »
Pallier au désintérêt des propriétaires forestiers et à leur manque de connaissance	- Former, sensibiliser les élus à la sylviculture et à l'économie forestière pour servir de relais - Communiquer/sensibiliser - Améliorer la connaissance du parcellaire des propriétaires forestiers - Informer les propriétaires du potentiel de leurs parcelles forestières, et leur proposer un projet de valorisation de leur bois (réalisation de diagnostic,...) - Soutenir le regroupement de chantiers en commun/ Travailler à l'élaboration de PSG concerté
Améliorer la qualité des peuplements	- Promotion de pratiques de sylviculture d'amélioration auprès des propriétaires forestiers - Réflexion sur la valorisation des peuplements de châtaigniers (abattage mécanisé)

- Synthèse des discussions par enjeux

Enjeu 1 : Pallier au morcellement de la propriété forestière

Pistes d'actions :

- ***Favoriser le regroupement des petits propriétaires (promotion d'outils existants visant le regroupement : remembrement, Echange et Cession d'immeubles forestiers, échanges amiables, groupement forestier,..)***

Afin d'appréhender au mieux la problématique du regroupement des propriétaires forestiers, une analyse des différents outils existants a été demandée : description, avantages et limites de chaque outil.

Les discussions ont mis en avant la nécessité de partir sur des choses simples et de territorialiser les actions.

D'autre part, il est apparu majeur de s'appuyer sur des propriétaires forestiers moteurs, soit sur des propriétaires possédant une surface forestière relativement conséquente (>20 hectares). Toutefois, il est à prendre en considération le fait qu'un gros propriétaire ne possède pas forcément une propriété forestière d'un seul tenant. Dans ce cadre, la question du morcellement se pose toujours.

- ***Création d'une bourse foncière - « Procédure bien vacants et sans maître » et prise en charge des frais notariés***

Rappel : une bourse foncière a pour objectif de favoriser la mise en relation des acheteurs et vendeurs potentiels de petites parcelles.

Créer une bourse foncière sur le territoire n'est pas apparu comme l'action la plus pertinente à mener sur le territoire : action apparaissant lourde à mettre en place et demandant une animation soutenue.

Concernant la « procédure de biens vacants », les élus présents ont mis en avant la lourdeur d'une telle procédure, ainsi que son coût (rémunération des notaires).

⇒ Pour autant, les bourses foncières se développent sur d'autre territoire (Haut-Chablais, Département du Puy-de-Dôme,...). **Aussi, ne serait-il pas pertinent d'expérimenter une bourse foncière sur un massif (200/300 hectares), par exemple sur l'ancienne zone PDM « Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert » ?**

⇒ Par ailleurs, des aides du Département ou de la Région ne pourrait-elle pas permettre de faciliter de telles démarches ?

- ***Former, sensibiliser les élus à la sylviculture et à l'économie forestière***

Les élus présents ont souligné le manque de disponibilité pour participer à de telles actions. Malgré tout, ces derniers souhaitent rester tenus au courant des réflexions/ actions/projets entrepris.

Enjeu 2 : Pallier au désintérêt des propriétaires forestiers pour la gestion de leur forêt et à leurs manques de connaissances

- ***Communiquer/sensibiliser - Améliorer la connaissance du parcellaire des propriétaires forestiers - Informer les propriétaires du potentiel de leurs parcelles forestières, et leur proposer un projet de valorisation de leur bois (réalisation de diagnostic,...)***

L'accent a été mis tout au long des discussions sur la nécessité d'informer, de communiquer, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion forestière. La communication doit permettre de faire avancer et changer les comportements.

A noter que les actions de communication, sensibilisation sont au cœur des missions du CRPF. Or, sur le département du Tarn-et-Garonne, il n'existe qu'un seul technicien forestier, ce qui ne permet pas une étude approfondie sur un massif, hors financement pour disposer d'un animateur sur place (ce qui a été le cas lors de la mise en œuvre du Plan de Développement de Massif « Terrasses et Vallée de l'Aveyron-Quercy Vert »).

Cependant, des réunions ponctuelles sur le territoire sont possibles. Il peut, par ailleurs, être envisagé de créer des outils de communication à destination des propriétaires forestiers (ex : plaquettes...).

L'enjeu majeur est de démontrer aux propriétaires forestiers la nécessité de gérer sa forêt, aussi bien d'un point de vue économique, écologique que social. Il est important de communiquer sur le fait qu'aujourd'hui la forêt est vieillissante, et que la mobilisation d'un capital sur pied est une perte de revenu pour les propriétaires.

Exemple : pour le chêne : 7 à 10 euros le stère sur pied. Un taillis de chêne moyen représente environ 200 stères à l'hectare soit une rémunération de 1400/2000 euros

- ***Soutenir le regroupement de chantiers en commun - Travailler à l'élaboration de Plan Simple de Gestion concerté***

Plan Simple de Gestion Concerté : regroupement de plusieurs propriétaires pour présenter un Plan Simple de Gestion.

Il a été souligné que la mise en place de telles actions peut être freinée par l'individualisme des propriétaires forestiers.

Il a été rappelé que la coopérative COFOGAR travaille déjà en ce sens.

Enjeu 3 : Améliorer la qualité des peuplements

- ***Promotion de pratiques de sylviculture d'amélioration auprès des propriétaires forestiers***

Sur ce point, a aussi été mis en avant la nécessité d'informer, de sensibiliser :

- aux coupes rases :

Souvent ces dernières sont perçues comme une atteinte au milieu naturel et au paysage. Or, les coupes rases sont des opérations sylvicoles à part entière, nécessaires sur des taillis de faible qualité/potentiel.

Ces opérations ne remettent en aucun cas en cause l'état boisé ; le peuplement se reconstitue de lui-même.

- au fait que la forêt n'est pas en régression

A titre d'exemple, en un siècle, la surface forestière a été multipliée par deux sur la commune de Caylus

Il a été souligné le fait qu'aujourd'hui, les coupes réalisées en bois-bûche sont moins importantes qu'auparavant, du fait notamment des performances plus importantes des chauffages au bois.

- **Réflexion sur la valorisation des peuplements**

L'accent a été mis sur la pertinence aujourd'hui de réaliser de nouveaux **chantiers tests** dans la continuité des chantiers réalisés à Vaïssac et Caussade, en ayant recours, cette fois-ci à la mécanisation de l'abatage.

Il a été indiqué l'existence, dans le **Fond Régional Carbone** (cf pièce jointe), d'une mesure concernant « la création ou l'amélioration des forêts "puits de carbone" », qui permet notamment aux communes et aux propriétaires d'obtenir des aides pour le boisement ou des aides à l'amélioration forestière.

Ont, par ailleurs, été mentionnées des aides possibles de la Région pour l'amélioration des peuplements (enrichissements, éclaircies, balivage, transformation...).

Thème 2 : Maintenir et développer la filière bois locale

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

Enjeux identifiés	Pistes d'action proposées
Développer la filière bois-énergie	- Animation/ opérations de sensibilisation auprès des particuliers et collectivités
Accompagner la structuration d'un approvisionnement local en bois-énergie des chaufferies du territoire	- Favoriser la coopération entre acteurs impliqués dans le développement du bois-énergie (forestiers, agriculteurs, collectivités) (SCIC, SEM,...) - Réflexion à mener avec les entreprises sur la valorisation des « déchets verts » - Réflexion sur le coût de mobilisation de la plaquette forestière - Réflexion sur la mécanisation de l'abatage
Manque de main d'œuvre qualifiée parmi les ETF	- Réflexion sur la mécanisation de l'abatage des feuillus - Réflexion sur l'installation d'activités autour de la filière bois: sciage/production de piquets - Accompagner les entreprises dans leur installation ou leur développement
Absence d'industrie de première transformation sur le territoire	- Communiquer sur les métiers de la filière bois
Valoriser les bois locaux	- Sensibiliser aux usages possibles du bois (visites, interventions diverses) - Valoriser le bois par le tri en créant de petites plateformes de tri

- Synthèse des discussions par enjeu

Enjeu 1 : Développer la filière bois-énergie

- Animation/ opérations de sensibilisation auprès des particuliers et collectivités

Afin de développer la filière bois-énergie, il avait été proposé d'augmenter la part des particuliers et des collectivités alimentés par le bois-énergie par diverses actions de sensibilisation, de communication.

Dans la mesure, où il s'agit d'objectifs poursuivis par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans le cadre du Plan Climat, il n'est pas apparu majeur de faire figurer cet objectif dans la Charte Forestière de Territoire.

Enjeu 2 : Accompagner la structuration d'un approvisionnement local en bois-énergie des chaufferies du territoire

- Favoriser la coopération entre acteurs impliqués dans le développement du bois-énergie (forestiers, agriculteurs, collectivités) (SCIC, SEM,...)

Le développement du bois-énergie doit permettre de concourir à la relance de l'exploitation forestière et de favoriser la sylviculture.

Le châtaignier, particulièrement présent sur les Coteaux de Monclar, représente un intérêt certain pour la production de plaquettes forestières. Dépérissants, les taillis de châtaignier ne pourraient trouver, en effet, d'autres débouchés que la valorisation sous forme de plaquettes forestières.

Néanmoins, le défi de la mobilisation compétitive des bois devra être relevé.

Aussi, dans ce cadre, il apparaît majeur de fédérer les acteurs de la mobilisation, aux compétences complémentaires, pour pouvoir répondre localement à l'approvisionnement de la filière bois existante. Il s'agit ainsi de réfléchir à la réalisation d'une chaîne logistique la plus pertinente possible.

- ⇒ CUMA : possibilité de broyage via la déchiqueteuse
- ⇒ coopérative forestière : gestion exploitation, débardage via des ETF, commercialisation et valorisation des bois

Par ailleurs, les CUMA, aujourd'hui en possession d'une déchiqueteuse, ont mis en avant la nécessité d'une mécanisation de l'abatage. Une réflexion sur le coût des chantiers et de la mobilisation de la ressource est donc à mener.

Là aussi, la mise en place de **chantier test** avec mécanisation de l'abatage apparaît être pertinent à mettre en place. Ils pourraient s'agir d'une opportunité de mettre en place une logique de coopération entre différents acteurs.

A noter que le bois-bûche a peu été abordé. Il a été souligné qu'il s'agit déjà d'une filière existante, sans véritable difficulté.

- **Réflexion à mener avec les entreprises sur la valorisation des « déchets verts »**

(→ *Sujet non abordé*)

Sur le territoire, sont présentes diverses entreprises de travaux forestiers, d'élagage. Ces entreprises, de par leur activité, disposent de « déchets verts ». Ces derniers constituent une ressource potentiellement disponible en bois-énergie. Or, il s'avère, qu'aujourd'hui, ces « déchets verts » sont laissés sur place ou brûlés.

⇒ *Pensez-vous que des réflexions devraient être menées en faveur d'une valorisation de ces ressources ? Si oui, dans quel sens ? Quelle(s) action(s) envisagée(s) ?*

- **Réflexion sur le coût de mobilisation de la plaquette forestière locale**

Localement le prix de la plaquette mobilisée est de 100/110 euros la tonne (produit exclusivement forestier). Ce prix est, par la COFOGAR, via sa plateforme à Longages, de 80 euros la tonne (mélange produits : DIB, connexes de scierie, plaquette forestière).

Au regard de ce différentiel, la question de la compensation du surcoût est posée. Comment amener les élus à acheter de la plaquette forestière locale ?

Enjeu 3 : Pallier à un manque de main d'œuvre qualifiée parmi les ETF

- **Accompagner les entreprises existantes**

Il a été signalé les difficultés de trouver, aujourd'hui, des bucherons locaux sur le territoire. Le manque d'attractivité de ces métiers expliquerait les difficultés de recrutement auxquelles se heurtent les ETF et la coopérative forestière.

Le recours à une main d'œuvre étrangère permet de pallier à ce manque de main d'œuvre. Cette pénurie de main d'œuvre en bûcherons pousse, par ailleurs, des professionnels à s'intéresser au bûcheronnage mécanisé dans les peuplements feuillus.

Aussi, sur le territoire, un ETF a mis avant la volonté d'acquérir une tête d'abatteuse à cisaille et accumulatrice, permettant l'exploitation des taillis. Avant la réalisation d'un tel investissement, la mise en place de **chantier test** a été proposée pour étudier la pertinence d'un tel investissement par l'ETF.

Enjeu 4 : Pallier à l'absence d'industrie de première transformation sur le territoire

Concernant l'absence d'industrie de 1^{ère} transformation, il s'avère qu'il ne s'agit pas là d'un véritable enjeu aujourd'hui, au regard des faibles quantités de bois d'œuvre sortant de nos forêts. Par ailleurs, un certain nombre de scieries en périphérie du territoire sont présentes et en capacité de répondre à une demande.

- **Réflexion sur l'installation d'activités autour de la filière bois: sciage/production de piquets**

L'installation d'entreprises sur la future plateforme bois-énergie, sur la commune de Nègrepelisse, a été abordée. Cependant, ceci ne s'avère pas envisageable sur le court terme (mais peut-être des réflexions à plus long terme).

Enjeu 3 : Valoriser les bois locaux

Sur les secteurs Terrasses et Vallées de l'Aveyron, et Quercy-Vert, existe une tradition de production de piquets en châtaignier. Aujourd'hui ce marché semble porteur. Aussi, il pourrait être envisagé de relancer cette activité sur le territoire.

Il a ainsi été proposé de mener une réflexion sur cette activité : étude de marché,...

Thème 3 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

Enjeux identifiés	Pistes d'action proposées
<i>Limiter les conflits d'usages et la pression sur les milieux</i>	<i>- Sensibiliser les usagers au respect de la propriété privée - Former/sensibiliser les acteurs du territoire aux problématiques forestières - Mettre en place des réunions de concertation entre usagers de la forêt pour limiter les conflits d'usage</i>
<i>Faire face aux conséquences de la déprise agricole</i>	<i>- Appuyer les actions en faveur de la relance de la châtaigneraie à fruit (Laguépie) - Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies - Favoriser le retour du pâturage en forêt - Promouvoir/développer l'agroforesterie</i>
<i>Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</i>	<i>- Réflexion à mener sur le risque incendie - Réflexion sur les impacts du changement climatique Communiquer/ développer l'agroforesterie - Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies</i>

- Synthèse des discussions par enjeu

Enjeu 1 : Limiter les conflits d'usage et la pression sur les milieux

- Communication/sensibilisation :

Faire face aux différents conflits d'usage en forêt suppose un effort d'information et de sensibilisation du grand public, sur les enjeux de la forêt, sur le respect de la propriété forestière,...

Cette sensibilisation pourrait passer, par exemple, par l'élaboration d'outils de communication (ex : CFT PNR Morvan : plaquette « Bienvenue en Forêt » rappelant les 10 gestes à respecter par les visiteurs citoyens), des journées de sensibilisation dans le cadre des actions menées par le CPIE,...

Par ailleurs, il faut savoir que le propriétaire forestier verra sa responsabilité civile engagée lors d'un accident dans sa forêt. Aussi, il serait important d'informer, sensibiliser aussi les propriétaires forestiers à la nécessité de se protéger en contractant une responsabilité civile via le syndicat des propriétaires forestiers du département.

- ***Mettre en place des réunions de concertation entre usagers de la forêt pour limiter les conflits d'usage***

Ce type d'action pourrait se heurter à la difficulté de mobiliser/motiver des personnes impliquées dans des conflits.

Enjeu 2 : Faire face aux conséquences de la déprise agricole

- ***Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies***

Une convention entre l'association Campagnes vivantes et la fédération départementale de chasse a été établie permettant de replanter des haies dans les campagnes de Tarn-et-Garonne, avec le soutien financier du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn-et-Garonne.

Dans le cadre de la discussion sur les haies, a été abordée la question de l'érosion, et l'intérêt des haies face à ce phénomène. La réalisation d'une étude a été mise en avant afin de déterminer l'importance de ce phénomène sur le territoire.

- ***Favoriser le retour du pâturage en forêt - Promouvoir/développer l'agroforesterie***

Il a été mentionné l'existence d'une mesure dans le cadre du Fond Régional Carbone, visant le soutien à l'agroforesterie. Aussi, au regard des intérêts économiques et écologiques de la pratique de l'agroforesterie, a été demandé que soit menée une réflexion sur cette pratique sur le territoire du Pays Midi-Quercy : secteur adéquate,...

Des actions en faveur du retour du pastoralisme sont apparues, par ailleurs, intéressantes à mener. Sur le secteur de la commune de St Antonin-Noble-Val, le retour au pastoralisme pourrait s'appuyer sur le réseau Natura 2000, en prenant l'exemple de ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale d'Anglar.

Enjeu 3 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique

⇒ ***Sujet non abordé***

Enjeu : Maintien de la biodiversité

L'enjeu du maintien de la biodiversité est apparu important à traiter, notamment au regard des réflexions émergentes dans le cadre de la **Trame Verte et Bleue**.

Autres discussions ou interventions :

Activité de chasse :

- Rappel sur la loi Verdeil : droit du propriétaire de se retirer d'une ACCA en plaçant sa forêt en réserve de chasse. Toutefois, il est important de mettre en garde le propriétaire sur les conséquences de la l'interdiction de la chasse dans leur propriété (accidents, dégâts aux cultures,...)
Objectif de cette loi : éviter le morcellement cynégétique

Natura 2000 :

- Il a été mentionné le problème de compatibilité entre Natura 2000 et la gestion forestière sur St Antonin-Noble-Val : « *Natura 2000 ferme des portes à la gestion forestière* ». Or, il a été mis en avant par la DDT, que Natura 2000 était basée sur le volontariat. Des préconisations en matière de gestion forestière peuvent cependant exister, mais ces dernières ne concernent que ceux ayant signés une Charte ou un contrat Natura 2000 : Natura 2000 ne doit pas être vu comme un obstacle à la gestion.

Le foncier forestier :

- ONF : il faut noter que la forêt communale de Saint Antonin-Noble-Val est soumise au régime forestier
- DDT : certes il est nécessaire d'insister sur le morcellement de la propriété forestière, mais ce morcellement est à nuancer dans la mesure où en touchant 400 propriétaires forestiers, on touche plus d' 1/3 de la surface forestière du territoire.
- Des questionnements sur les données de la surface forestière du Pays Midi-Quercy: des parcelles agricoles se sont enfrichées ou ont été boisées, comment connaître cette proportion ?
- CRPF : nous disposons de deux sources de données pour appréhender la surface forestière, les données du cadastre, et les données de l'IFN. Les données issues du cadastre sont basées sur les déclarations des propriétaires auprès des impôts fonciers. Les données issues du cadastre peuvent être sous-estimées dans la mesure où il existe de nombreuses parcelles autrefois agricoles qui se sont boisées. Si un propriétaire n'a pas fait la démarche de déclarer sa parcelle autrefois agricole en parcelle boisée, celle-ci n'est pas comptabilisée comme surface boisée.
Quand aux données issues de l'IFN, elles sont aussi à interpréter avec précautions dans la mesure où ne sont prises en compte que les surfaces supérieures à 2.5 hectares.
- Il faut prendre en considération que de nombreux propriétaires ne connaissent pas la limite de leur parcelle, ce qui est un frein important à la gestion forestière.

L'obligation de gestion vis-à-vis du risque incendie :

- La DDT rappelle que le département du Tarn-et-Garonne est un département classé en risque moyen vis-à-vis du risque incendie.

Les communes de Saint-Antonin-Noble Val, Cazals et Bruniquel ont été identifiées comme présentant un aléa moyen. Aussi, un Plan de Protection des Massifs Forestiers a été établi sur ces communes.

- Il n'existe pas de dispositif réglementaire sur le débroussaillage.
- Dans le département du Tarn-et-Garonne, les propriétaires ont l'interdiction de faire des feux durant juillet/août, dans les espaces boisés, friches et 200 mètres autour.